



**Plan de Sauvegarde
et de Mise en Valeur**
15 novembre 1993

Plan de détail UBc

Plan de détail UBa

	Limite de zone
UA	Type de zones
	Espaces boisés classés à conserver ou à créer (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Terrains cultivés à protéger
	Plantations à réaliser
	Marge de recul
	Limite de protection des lisières d'un massif boisé
	Zone non aedificandi
	Zone non altius-tolandi
	Dispositions réglementaires particulières
	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
	Extension du secteur sauvegardé (18 septembre 1995)
	Implantation obligatoire en limite
	Limite maximale d'implantation

Les éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.123-1.7 du code de l'urbanisme.

	Espaces verts intérieurs publics ou privés (EVIP)
	Ensembles arborés de grande qualité
	Éléments bâtis
	Emplacements réservés (L.151-41 du Code de l'Urbanisme, ancien article L.123-1.8°) pour équipements publics ou élargissements de voirie
	Emplacements réservés (L.151-41.4° du Code de l'Urbanisme, ancien article L.123-2.5) pour la réalisation de programmes de logements
	Localisations prévues (L.151-41 du Code de l'Urbanisme, ancien article L.123-2-c) pour des équipements publics ou création de voirie

La totalité du territoire communal est concernée par la présence de fermilles ou susceptibles de l'être à court terme (arrêté préfectoral du 1 juillet 2002)

VERSAILLES PLAN LOCAL D'URBANISME

3-c-3 - Plan de zonage

Quartiers Chantiers et Satory-Est

Mis en compatibilité le 20 juillet 2020
Mis en compatibilité le 30 mars 2022

Mis à jour le 12 octobre 2017
Mis en compatibilité le 28 mars 2017
Mis à jour le 26 janvier 2017
Modifié le 15 décembre 2016
Modifié le 17 décembre 2015
Mis en compatibilité le 3 février 2014
Révisé le 24 novembre 2011
Approuvé le 08 septembre 2006

Echelle: 1/2000 ème

VERSAILLES